

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Arrêté du 20 octobre 1999 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR : *EQUE9910220A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition du ministre intéressé ;
Sur la proposition des organisations professionnelles intéressées,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés à la commission d'agrément des contrôleurs techniques :

– en qualité de représentants du ministre de l'emploi et de la solidarité :

M. Robert Piccoli, chef du bureau locaux, chantiers, bâtiments, à la direction des relations du travail, membre titulaire ;

M. Hervé Conan, ingénieur de prévention au bureau locaux, chantiers, bâtiments, à la direction des relations du travail, membresuppléant.

– en qualité de représentants des maîtres d'ouvrages publics :

M. Frédéric Paul, directeur de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine, UNFOHLM, membre titulaire ;

M. Raphaël Besozzi, conseiller technique à la direction de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine, UNFOHLM, membre suppléant.

– en qualité de représentant des maîtres d'ouvrages privés :

M. Christian Terrassoux, président du groupe de travail « assurance », FNPC, membre titulaire ;

– en qualité de représentant des professions intervenant à l'acte de construire :

M. Raymond Panigeon, administrateur, FNTP, membre suppléant ;

– en qualité de représentants des contrôleurs techniques :

M. Yves Le Sellin, président directeur général de SOCOTEC, COPREC construction, membre titulaire ;

M. Philippe Pappas, directeur du Bureau Veritas France, COPREC construction, membre suppléant.

– en qualité de représentant du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie :

Mme Valérie Bourghoud, architecte, bureau des constructions, sous-direction des constructions et du développement régional, membre titulaire.

M. Jean-François Contini, architecte, bureau des constructions, sous-direction des constructions et du développement régional, membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :

Pour le directeur empêché :

*Le sous-directeur du bâtiment et des travaux
publics,*

J.-M. Etienne